

École secondaire André-Laurendeau

7450, boulevard Cousineau
Saint-Hubert, Longueuil (Québec) J3Y 3L4
Téléphone : 450 678-2080

Politique d'évaluation (PEI)





POLITIQUE D'ÉVALUATION École secondaire André-Laurendeau



Préambule

Notre mission

Notre école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire dans le respect du principe de l'égalité des chances. Elle réalise cette mission dans le cadre de son projet éducatif¹ et de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec².

Notre vision

L'école secondaire André-Laurendeau est une communauté éducative inclusive, innovante et créative, qui s'engage dans le développement du plein potentiel de ses élèves grâce à des apprentissages signifiants, à des pratiques collaboratives et à la création de liens harmonieux. L'évaluation à l'école secondaire André-Laurendeau se veut cohérente, rigoureuse et transparente et toute la communauté d'apprentissage se dote d'outils pour y parvenir.

Énoncé de la politique

La politique d'évaluation de notre établissement se veut le fondement auquel se réfèrent toutes les personnes ayant à cœur la réussite des élèves. Dans ce sens, cette politique doit correspondre à leurs besoins tout en reflétant la pratique quotidienne des enseignants. Ainsi, on favorise une concertation dans le but d'atteindre les différents objectifs pédagogiques au cœur de l'évaluation. Évidemment, cette politique se conforme aux *Normes et modalités d'évaluation*³ de l'école et aux directives du MEQ⁴. De plus, elle a le souci d'amener les élèves à étudier en tenant compte des contextes mondiaux tout en développant les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage du Baccalauréat International (IB). En résumé, la politique d'évaluation et le profil de la communauté d'apprentissage sont des outils complémentaires qui, lorsqu'ils sont utilisés conjointement, peuvent contribuer à un développement et un apprentissage plus complet et plus significatif des élèves.

But

Le but premier de l'évaluation est d'améliorer et de soutenir l'apprentissage des élèves tout en certifiant les acquis. Conformément aux directives ministérielles et à celles de l'IB, l'évaluation sert également à mesurer l'acquisition et le développement des connaissances ainsi que des compétences chez l'élève dans les différents groupes de matières en fonction des critères relatifs à son niveau dans le parcours scolaire.

¹ Le projet éducatif est disponible sur le site internet de l'école.

² Loi sur l'instruction publique. RLRQ c. I-13.3.

³ Les normes et modalités d'évaluation sont disponibles sur le site internet de l'école.

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2006). *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, premier cycle*, Bibliothèque Nationale du Québec.

Principes d'évaluation

Attentes de l'établissement

Comme l'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage, elle exige des enseignants qu'ils évaluent les compétences des élèves tout au long de l'année scolaire. Ils doivent enseigner le programme associé à leur matière et évaluer en fonction des exigences ministérielles et des exigences du PEI de l'IB.

Évaluation efficace

Toute évaluation doit être efficace. Afin de s'en assurer, voici les principes sur lesquels elle se base :

- Soutenir et encourager l'apprentissage des élèves en fournissant une rétroaction tout au long du processus d'apprentissage ;
- Orienter, varier et améliorer les stratégies d'enseignement ;
- Fournir aux élèves des occasions de montrer qu'ils sont capables de transférer leurs compétences d'une discipline à l'autre, par exemple dans le cadre de l'évaluation du projet personnel et des tâches d'évaluation de l'interdisciplinarité ;
- Promouvoir des attitudes positives à l'égard de l'apprentissage ;
- Encourager les élèves à acquérir une compréhension approfondie du contenu notionnel en les aidant à effectuer des recherches dans des contextes réels ;
- Promouvoir le développement des compétences des approches de l'apprentissage ;
- Réfléter la sensibilité internationale du programme en offrant la possibilité d'utiliser différents contextes culturels et linguistiques pour mettre en place des projets d'évaluation. Ceux-ci peuvent promouvoir l'engagement citoyen en impliquant les élèves dans des actions concrètes pour améliorer le monde, développant ainsi leur sens de la responsabilité et leur engagement envers la communauté internationale.
- Incarner l'essence du programme en intégrant dans son modèle des principes qui tiennent compte du développement de l'élève dans sa globalité ;
- Viser le développement de la collaboration et de la communication dans le cadre de travail en équipe avec différents coéquipiers et dans des contextes variés ;
- Favoriser le développement des valeurs de l'école : respect, engagement et collaboration en lien avec le projet éducatif de l'école secondaire André-Laurendeau ;
- Promouvoir le développement du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB.

Outre l'évaluation sommative par l'enseignant, l'évaluation formelle, informelle, l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation sont employées selon la tâche.

Calendrier des travaux et des évaluations

Un calendrier des travaux et des évaluations est partagé entre les enseignants du PEI. Chaque enseignant est responsable de compléter le calendrier des travaux et des évaluations pour favoriser une répartition équilibrée

des évaluations afin d'éviter une surcharge de travail aux élèves. Dans ce même souci, nous encourageons les enseignants à évaluer plus d'un critère par tâche.

Évaluation diagnostique

L'évaluation diagnostique est utilisée en début d'apprentissage afin d'activer les connaissances antérieures préalables à l'acquisition de nouvelles connaissances. Elle aide à repérer les difficultés déjà présentes pour que l'enseignant puisse adapter ses interventions dans le but d'aider et de soutenir le plus grand nombre d'élèves au cours de l'apprentissage. L'évaluation diagnostique peut se faire en utilisant différents outils. Ceux-ci doivent être variés, pertinents, fiables et différenciés.

Évaluation formative

L'évaluation formative donne aux enseignants et aux élèves des informations sur le développement des aptitudes, de la compréhension, des connaissances et des compétences. Elle permet d'offrir aux élèves d'importantes occasions de corriger ou de consolider leur compréhension dans le cadre de la préparation aux tâches d'évaluation sommative selon le guide *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*⁵.

L'évaluation formative est au service de l'apprentissage et se déroule en continu. Elle fournit des informations sur les acquis des élèves qui sont utilisées pour planifier la poursuite de l'apprentissage. L'évaluation formelle, informelle, l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation sont de bonnes stratégies d'évaluation formative.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative a lieu au terme d'une séquence d'enseignement et d'apprentissage afin de mesurer la compréhension et l'acquisition des contenus notionnels et le développement des compétences dans le but de les sanctionner. Les tâches d'évaluation doivent tenir compte des élèves ayant des besoins particuliers, car certaines mesures adaptatives s'appliquent selon le cas. La différenciation est appliquée afin de favoriser l'inclusion des élèves aux styles d'apprentissage variés.

Droits et responsabilités

Direction

- Élaborer, diffuser et appliquer une politique d'évaluation et la mettre à jour à chaque cinq ans ;
- Permettre aux enseignants de recevoir de la formation continue en lien avec l'évaluation ;
- Encadrer les pratiques évaluatives des enseignants en favorisant la collaboration des équipes-matières pour créer une planification globale annuelle et des traces évaluatives communes à chaque niveau ;
- Élaborer et diffuser, à l'aide d'outils tels que l'agenda scolaire et le site internet de l'école, les règles en cas de plagiat, d'absence, de retard à une évaluation ou de non-remise d'un travail évalué ;

⁵ Organisation du Baccalauréat International. (2022). *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Cardiff.

- Faire respecter les règles en matière d'évaluation conformément aux normes et modalités de l'école et au cadre légal du ministère de l'Éducation ;
- Permettre aux enseignants de poser leur jugement professionnel ;
- Produire et diffuser les bulletins conformément à la présente politique.

Enseignant

- Proposer des évaluations formatives sur les contenus qui ont été enseignés ;
- Informer les élèves des dates des évaluations, par exemple en utilisant Mozaïk-Portail ;
- Compléter le calendrier des travaux et des évaluations afin d'équilibrer la charge de travail pour les élèves ;
- Permettre à l'élève de consulter et de comprendre les grilles d'évaluation critériée ainsi que les mots-consignes des groupes matières au PEI ;
- Planifier une reprise de l'évaluation pour les élèves dont l'absence est motivée ;
- Effectuer une rétroaction sur les évaluations pour permettre aux élèves de comprendre leurs erreurs et d'éviter de les reproduire ;
- Informer les élèves et leurs parents des progrès et des résultats obtenus à l'aide de la plateforme Mozaïk-Portail au moins une fois par mois ;
- Évaluer minimalement deux fois par année scolaire tous les aspects de chaque critère, et ce, pour tous les groupes de matières au PEI ;
- Respecter les mesures adaptatives des élèves à besoins particuliers ;
- En équipe niveau, à deux reprises en cours d'année, se concerter sur le développement des aptitudes de l'apprenant dans le cadre de la promesse d'engagement pour fournir aux élèves une rétroaction et en informer les parents.

Élève

- S'informer des dates d'évaluation et être présent lors de celles-ci. Des absences sont autorisées selon certains motifs qui sont inscrits dans l'agenda ;
- Se préparer adéquatement pour ses évaluations en révisant et en se présentant en récupération au besoin ;
- Respecter les règles en matière d'évaluation (consignes de l'enseignant, de l'examen, de la classe, etc.) ;
- Prendre connaissance des grilles d'évaluation avant de réaliser la tâche ;
- En cas d'absence, reprendre l'évaluation manquée au moment déterminé par l'enseignant ;
- Participer activement lorsque l'enseignant fait un retour sur l'évaluation afin de bien comprendre ses erreurs et d'éviter de les reproduire ;
- Respecter les dates de remise de travaux (une pénalité de 5 % ou 10 % par jour est appliquée selon les normes et modalités de l'école) ;
- Tenir compte de la rétroaction des enseignants en ce qui a trait au développement des aptitudes de l'apprenant.

Parent/tuteur légal

- Prendre connaissance de la présente politique d'évaluation et des règles en matière d'évaluation ;
- Prendre connaissance, par le biais de l'agenda ou de Mozaïk-Portail, des évaluations à venir pour son enfant ;
- Soutenir et accompagner son enfant dans son étude ;
- S'assurer de la présence de son enfant lors des évaluations et, si l'enfant est absent, s'assurer de sa présence à la reprise déterminée par l'enseignant ;
- Prendre connaissance des résultats de son enfant, de façon régulière, grâce à la plateforme Mozaïk-Portail, aux bulletins critériés et à la promesse d'engagement.

Critères d'évaluation

Pratiques communes de l'établissement et normalisation interne

Durant leur parcours au secondaire, les enseignants proposent aux élèves des évaluations formatives et sommatives qui visent l'atteinte des objectifs de l'IB et du programme national. De plus, les enseignants tiennent compte du processus d'apprentissage au travers duquel ils peuvent constater l'évolution de leurs élèves. Ils souhaitent ainsi les amener au plus haut niveau des descripteurs pour chacun des critères de l'IB tout en leur permettant de s'épanouir en travaillant sur des sujets variés et orientés vers l'ouverture sur le monde. Certains projets d'évaluation pourront permettre aux élèves de s'immerger dans des situations internationales, de découvrir différentes cultures et de comprendre les enjeux mondiaux.

Ainsi, l'élève peut s'améliorer et comprendre ses forces et ses faiblesses. Cela lui permet de se réguler.

Aussi, lorsque les enseignants conçoivent les unités de travail du PEI, ils doivent veiller à ce que les évaluations :

- fassent partie intégrante du processus d'apprentissage ;
- correspondent aux objectifs spécifiques des groupes de matières ;
- recueillent des informations qui s'inscrivent dans différentes perspectives en utilisant un éventail de tâches adaptées aux besoins de la matière et à la nature des connaissances, des compétences et de la compréhension qui font l'objet de l'évaluation ;
- soient adaptées au groupe d'âge concerné et reflètent le développement des élèves au sein de la matière.

Pour s'assurer que tous les enseignants ont une compréhension commune des critères d'évaluation, des rencontres à caractère disciplinaire sont planifiées de façon régulière.

Ces rencontres permettent la planification verticale :

- Révision de l'évaluation formative et sommative ;
- Partage des unités de travail ;
- Complexification graduelle des tâches ;
- Compréhension commune des critères.

Elles permettent aussi la planification horizontale :

- Rencontres traitant d'enseignement interdisciplinaire ;

- Unités de travail planifiées collectivement ;
- Compréhension commune des critères.

Processus de normalisation de l'évaluation du travail des élèves

Afin de s'assurer d'une évaluation juste et équitable, les enseignants, lors de leurs rencontres verticales et horizontales, unissent leurs efforts pour interpréter de façon rigoureuse les grilles d'évaluation critériée.

Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB

Pratiques communes de l'établissement

Les enseignants utilisent divers types d'évaluations spécifiques à leur matière afin d'évaluer les compétences et les connaissances des élèves (essai, situation d'apprentissage et d'évaluation, recherche, présentation visuelle ou orale, laboratoire, projet, etc.).

Dans le but de répartir uniformément les tâches d'évaluation au cours de l'année scolaire et de permettre aux élèves de bénéficier du temps nécessaire de développement des compétences, il est demandé que, minimalement, une évaluation critériée de chaque critère par groupe matière soit publiée lors du premier bulletin PEI et qu'une autre évaluation soit utilisée pour effectuer le meilleur ajustement pour le bulletin PEI de fin d'année afin d'obtenir le portrait le plus juste du niveau de compétence atteint par l'élève. Quant à elle, l'interdisciplinarité est évaluée au moins une fois par année selon les trois critères de ce groupe de matières.

Afin de répartir et de rendre le processus plus uniforme, les enseignants remplissent le calendrier des travaux et des évaluations tout au long de l'année. Ainsi, on évite la surcharge d'évaluations pour les élèves tout en planifiant à long terme le processus d'évaluation.

Les moments choisis pour la publication des bulletins PEI correspondent à ceux des bulletins ministériels de la deuxième et de la troisième étape. Les résultats sont transmis aux parents et aux élèves selon les règles établies par le MEQ :

| Bulletins et communication | Moments de l'année |
|---|---------------------------|
| Première communication aux parents | Novembre |
| Bulletin ministériel de la 1 ^e étape (20 %) | Octobre |
| Bulletin ministériel de la 2 ^e étape (20 %) | Février |
| Bulletin de la première tâche critériée pour chaque groupe de matières (excepté l'interdisciplinarité et le projet personnel) | |
| Communication au bulletin critérié pour le service par l'action (en voie de réussite ou non) | Février |
| Bulletin ministériel de la 3 ^e étape (60 %) | Juin |
| Relevé des apprentissages du MEQ pour les élèves de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire | |
| Bulletin de l'IB incluant l'interdisciplinarité et le projet personnel | |
| Communication au bulletin critérié pour le service par l'action (réussite ou non) | Juin |

Les politiques et les critères d'évaluation sont disponibles sur le site internet de l'école secondaire André-Laurendeau.

Enfin, l'établissement privilégie un cadre commun d'évaluation en consignnant des productions des élèves durant tout le PEI. La note de ces productions reflète le jugement global de l'enseignant sur le développement des compétences de l'élève dans le bulletin critérié.

✓ Évaluation des projets de design

Les projets de design sont réalisés dans diverses matières, dont les sciences, pendant l'année de la première à la troisième secondaire. Le responsable du design de chacun des niveaux est chargé de recueillir les résultats, d'utiliser l'approche du meilleur ajustement pour déterminer le rendement des élèves et de consigner les résultats dans Mozaïk-Portail.

✓ Évaluation du service action

Des projets de service action sont réalisés chaque année par les élèves afin que ceux-ci aient atteint, à la fin de leur 5^e secondaire, tous les objectifs liés au service communautaire. En collaboration avec les mentors, la coordonnatrice du service action vérifie que tous les élèves aient effectué toutes les étapes des activités de service action du niveau. Elle est aussi chargée de consigner le résultat (réussite ou non) dans Mozaik-Portail.

✓ Évaluation du projet personnel

En 5^e secondaire, les élèves réalisent un projet personnel. Celui-ci est corrigé par le superviseur du projet personnel (enseignant au PEI) et normalisé par une équipe de 10 enseignants. La coordonnatrice des projets personnels consignera le résultat dans Mozaik-Portail ainsi que sur le *Système d'information du Baccalauréat International* (IBIS).

Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB

Description des modalités d'évaluation locales/nationales/d'État ;

Afin de porter le meilleur des jugements, l'enseignant accumulera des preuves variées.

Les évaluations, disciplinaires et interdisciplinaires, peuvent donc prendre les formes suivantes :

- Productions (orales, écrites, artistiques, etc.) ;
- Créations de solutions ou de produits pour résoudre des problèmes ;
- Essais ;
- Examens ;
- Questionnaires ;
- Enquêtes ;
- Recherches ;
- Interprétations ;
- Présentations verbales (à l'oral ou à l'écrit) ou graphiques, sur divers supports.

Les exigences nationales étant compatibles avec celles de l'IB, les enseignants déterminent les niveaux atteints selon les grilles des descripteurs du PEI en lien avec les objectifs spécifiques de chaque matière. Ces résultats peuvent être convertis pour répondre aux exigences du système de notation national (MEQ). À cet effet, l'école s'est dotée d'une grille de conversion commune⁶. Cependant, il n'est pas possible de déterminer les notes du PEI à partir de notes établies pour un autre système.

Ressources disponibles pour favoriser l'évaluation

| Ressources physiques | Ressources humaines | Ressources matérielles |
|--|--|--|
| Local dédié pour les élèves avec des mesures adaptatives L'Alternative (local d'apaisement) Local sécurisé et barré afin d'entreposer les examens de fin d'année | Soutien des enseignants ressources pendant l'évaluation au besoin Soutien des intervenantes de l'Alternative durant l'évaluation au besoin Ateliers de remédiation en mathématique sur l'heure du midi Centre d'aide en français et en sciences | Utilisation des échelles de l'acquisition des compétences selon la progression des apprentissages Utilisation du cadre d'évaluation des apprentissages du MEQ Outil mesurant la progression des élèves : SPI, Élève 360, Power BI Mentorat, Mozaïk-Portail Calendrier partagé des travaux et des évaluations (fichier Excel en ligne) Formulaire de révision de résultat, selon la procédure du CSS |

Liens avec les autres politiques

Lien avec la politique d'intégrité

Le lien entre la **politique d'évaluation** et la **politique d'intégrité** réside dans la garantie d'une évaluation honnête et équitable. La politique d'intégrité définit des règles éthiques pour prévenir le plagiat et la tricherie, assurant que les résultats reflètent réellement les compétences et les connaissances des élèves. Elle favorise également la transparence, l'équité et la crédibilité des évaluations, tout en encourageant la responsabilité personnelle et la réflexion sur l'apprentissage. Ainsi, elle contribue à créer un environnement éducatif juste où les élèves sont évalués sur la base de leur travail authentique.

Lien avec la politique linguistique

Le lien entre la **politique d'évaluation** et la **politique linguistique** repose sur la nécessité de garantir une évaluation claire, compréhensible et transparente pour tous les élèves. Une politique d'évaluation efficace inclut des critères de communication qui expliquent clairement les attentes, les objectifs et les méthodes d'évaluation. Cela permet aux élèves de comprendre comment ils seront évalués, de se préparer adéquatement et de recevoir une rétroaction constructive. Une bonne communication favorise aussi l'engagement des élèves, leur motivation et leur capacité à réfléchir sur leurs apprentissages, contribuant ainsi à un processus d'évaluation équitable et efficace. Tous les élèves doivent communiquer de façon adéquate autant à l'écrit qu'à l'oral. Les

⁶ Grille de conversion PEI vs MEQ (voir Annexe 1).

enseignants s'assurent que les élèves utilisent un langage adéquat et développent leurs compétences linguistiques, et ce, dans les trois langues (le français, l'anglais et l'espagnol). Il est possible pour l'élève de réaliser son projet personnel dans la langue de son choix (le français, l'anglais ou l'espagnol), selon la disponibilité des ressources de l'établissement. Dans le cas des nouveaux arrivants dont la langue maternelle n'est pas le français, des mesures adaptatives sont permises lors des évaluations.

Lien avec la politique d'inclusion

Le lien entre la **politique d'évaluation** et la **politique d'inclusion** réside dans l'adaptation des évaluations pour garantir l'équité et l'accès à tous les élèves, quel que soit leur profil. La politique d'inclusion vise à créer un environnement au sein duquel chaque élève, y compris celui en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs spécifiques, peut participer pleinement. L'évaluation, dans ce cadre, doit être flexible et différenciée, prenant en compte la diversité des élèves et ajustant les méthodes et les supports pour assurer que tous puissent démontrer leurs compétences dans le respect de leurs besoins individuels.

Lien avec la politique d'admission

Le lien entre la **politique d'évaluation** et la **politique d'admission** réside dans l'alignement des critères d'évaluation avec les exigences d'admission au programme. La politique d'admission définit les conditions d'entrée, celle-ci est basée sur les résultats au bulletin des matières de base et à la suite de l'évaluation de leur vidéo de motivation. Ces critères d'évaluation doivent être clairs, objectifs et refléter les compétences requises pour réussir dans le programme. Une politique d'admission bien conçue garantit que les élèves admis sont capables de répondre aux exigences académiques, tandis que la politique d'évaluation assure un suivi rigoureux pour soutenir leur réussite tout au long de leur parcours scolaire.

Processus de révision de la politique d'évaluation

Chaque cinq ans, la politique d'évaluation de l'établissement est révisée. Pour ce faire, toute la communauté scolaire est consultée et invitée à proposer des modifications dans le but de refléter les nouvelles réalités scolaires avant son adoption par la direction et l'ensemble de l'équipe enseignante. L'intégralité de la politique d'évaluation est diffusée sur le site internet de l'école. Des ajustements mineurs pourraient être faits chaque année au besoin.

Date de révision : mars 2026

BIBLIOGRAPHIE

- ÉCOLE SECONDAIRE ANDRÉ-LAURENDEAU. *Normes et modalités d'évaluation* (2023 – 2024).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2006). *Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, premier cycle*, Bibliothèque Nationale du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2023). *Loi sur l'instruction publique*, Éditeur officiel du Québec, [En ligne], <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>.
- ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. (2022). *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Cardiff.

ANNEXE 1

GRILLE DE CONVERSION MEQ VERSUS IB

| | | |
|-------------------|-----------|----------|
| 4 CRITÈRES | 32 | % |
| | 1-2-3-4 | 35 et - |
| | 5 | 37 |
| | 6 | 40 |
| | 7 | 45 |
| | 8 | 50 |
| | 9 | 53 |
| | 10 | 55 |
| | 11 | 57 |
| | 12 | 60 |
| | 13 | 63 |
| | 14 | 66 |
| | 15 | 69 |
| | 16 | 71 |
| | 17 | 73 |
| | 18 | 75 |
| | 19 | 76 |
| | 20 | 77 |
| | 21 | 79 |
| | 22 | 81 |
| | 23 | 83 |
| | 24 | 85 |
| | 25 | 86 |
| | 26 | 87 |
| | 27 | 88 |
| | 28 | 90 |
| | 29 | 93 |
| | 30 | 95 |
| | 31 | 97 |
| | 32 | 100 |

| | | |
|-------------------|-----------|----------|
| 3 CRITÈRES | 24 | % |
| | 1-2-3 | 35 et - |
| | 4 | 40 |
| | 5 | 45 |
| | 6 | 50 |
| | 7 | 53 |
| | 8 | 57 |
| | 9 | 60 |
| | 10 | 64 |
| | 11 | 67 |
| | 12 | 71 |
| | 13 | 73 |
| | 14 | 75 |
| | 15 | 77 |
| | 16 | 80 |
| | 17 | 83 |
| | 18 | 85 |
| | 19 | 86 |
| | 20 | 88 |
| | 21 | 90 |
| | 22 | 93 |
| | 23 | 97 |
| | 24 | 100 |

| | | |
|-------------------|-----------|----------|
| 2 CRITÈRES | 16 | % |
| | 1 | 35 et - |
| | 2 | 40 |
| | 3 | 45 |
| | 4 | 50 |
| | 5 | 55 |
| | 6 | 60 |
| | 7 | 65 |
| | 8 | 71 |
| | 9 | 74 |
| | 10 | 77 |
| | 11 | 81 |
| | 12 | 85 |
| | 13 | 87 |
| | 14 | 90 |
| | 15 | 93 |
| 16 | 96 et + | |

| | | |
|------------------|----------|----------|
| 1 CRITÈRE | 8 | % |
| | 1 | 35 et - |
| | 2 | 50 |
| | 2+ | 55 |
| | 3 | 60 |
| | 3+ | 67 |
| | 4 | 71 |
| | 4+ | 75 |
| | 5 | 77 |
| 5+ | 81 | |
| 6 | 85 | |
| 7 | 90 | |
| 7+ | 92 | |
| 8 | 96 et + | |